

Help protect Section 745

The Federal government is considering a bill to abolish Section 745 of the Criminal Code, which provides people serving life sentences with an opportunity to apply for a judicial review to determine whether their period of parole ineligibility should be reduced. A judicial review can take place after someone has served at least 15 years and involves a judge and a jury of 12 from the community where the crime was committed. So far, 55 people have had judicial reviews and 75% had their parole ineligibility reduced. Only one has been reconvicted of any criminal offences.

The pressure on the Liberal government to repeal this section is largely coming from the Reform Party, the police and some of their own caucus members. There is also seemingly growing support from the public because of the misconceptions about the penalty for murder, the judicial review process and the parole system as well as the various forms of systemic discrimination based on race, gender and socio-economic status.

Rather than following the principles and values of human rights and justice, the government is riding on the backlash against vulnerable individuals in order to win "popular" support. By exploiting the emotions of victims of crimes, this regressive agenda is not fought with nor for the victims of violence but on their backs.

NAC opposes the repeal of Section 745. The government's attempt to advance a "law and order" agenda ties in with their strategy to eliminate the social safety net and to Americanize Canada into an individualistic society where collective responsibility to one another is not to be recognized.

NAC urges our members to write to Alan Rock, Minister of Justice to oppose measures to repeal Section 745. If you need more information, please call Amy Go at 416-469-5211, ext. 254

Protégeons l'article 745

Le Gouvernement fédéral envisage la possibilité de présenter un projet de loi destiné à éliminer l'article 745 du Code criminel. Cet article permet aux personnes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité de demander une révision judiciaire dans le but d'obtenir une réduction du délai préalable à leur libération conditionnelle. Une révision judiciaire peut avoir lieu lorsque la personne a purgé quinze ans de sa peine après avoir été déclarée coupable, et est menée par un juge et un jury composé de 12 citoyens de la collectivité où le crime a été perpétré. Jusqu'ici, 55 personnes ont obtenu une révision judiciaire; les trois-quarts d'entre elles ont obtenu une réduction du délai préalable à leur libération conditionnelle. Une seule personne a été reconnue coupable d'une nouvelle infraction criminelle.

La pression exercée sur le Gouvernement libéral pour qu'il abroge cet article provient en grande partie du Parti réformiste, de la police et de certains membres même du parti. Le public semble également pousser le Gouvernement dans ce sens, vraisemblablement à cause d'une compréhension erronée des sanctions infligées en cas de meurtre, du processus de révision judiciaire, et du système de libération conditionnelle, ainsi que de diverses formes de discrimination systémique fondée sur la race, le sexe et le statut socio-économique.

Plutôt que de respecter les principes et valeurs relatives aux droits de la personne et à la justice, le Gouvernement se laisse emporter par la réaction à l'endroit des personnes les plus vulnérables, afin de gagner le support « populaire ». Jouant sur les émotions des victimes de crimes, ce programme ne travaille ni *avec* ni *pour* les victimes de violence, mais se sert d'elles.

Le CCA s'oppose à l'abrogation de l'article 745. La tentative du Gouvernement pour mettre de l'avant un programme préconisant « la loi et l'ordre » rejoint sa stratégie pour éliminer le filet de sécurité sociale et pour américaniser le Canada, faisant de ce dernier une société individualiste ne reconnaissant plus la responsabilité collective.

Le CCA incite vivement ses membres à écrire à Alan Rock, ministre de la Justice, et à s'opposer aux mesures visant à abroger l'article 745 du Code criminel. Pour plus d'information, veuillez contacter Amy Go, au (416) 469-5211, poste 254.